

EXERCICE CLOS LE 31 JUILLET **2020**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR
LES COMPTES ANNUELS**

ASSEMBLEE GENERALE DU 8 MARS 2021

VAL de SEVRE FORMATION

CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE

DES MAISONS FAMILIALES RURALES

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

route de Saint-Malo-du-bois

SAINT LAURENT-sur-SEVRE (Vendée)

VAL de SEVRE FORMATION
CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE
DES MAISONS FAMILIALES RURALES
Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
route de Saint-Malo-du-bois
SAINT LAURENT-sur-SEVRE (Vendée)

Exercice clos le 31 juillet 2020

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Assemblée générale du 8 mars 2021

VAL de SEVRE FORMATION

Exercice clos le 31 juillet 2020

Rapport du Commissaire aux
comptes sur les comptes
annuels**A l'assemblée générale de l'Association Val de Sèvre Formation,****I. OPINION**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale du 4 décembre 2014, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de votre Association **VAL de SEVRE FORMATION** - CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE DES MAISONS FAMILIALES RURALES relatifs à l'exercice clos le 31 juillet 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} août 2019 à la date d'émission de notre rapport.

III. OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note « Engagements financiers et autres informations » de l'annexe aux comptes annuels concernant le soutien financier de la Fédération Départementale des Maisons Familiales Rurales de Vendée.

GROUPE Y BOISSEAU

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes
Inscrite au tableau de l'Ordre de la Région Poitou-Charentes-Vendée - Membre de la Compagnie Régionale de Poitiers
Membre indépendant du réseau Nexia International - Membre de l'Association Technique A.T.H.

SAS au capital de 138 540 €

Siège social : 52 rue Jacques-Yves Cousteau - Bâtiment A - BP 409 - 85010 LA ROCHE-SUR-YON Cedex - Tél. : 02 51 62 22 01
RCS LA ROCHE-SUR-YON B 786 443 994 - APE 6920 Z - TVA: FR 24 786 443 994

NIORT - PARIS - TOURS - FUTUROSCOPE - LA ROCHE-SUR-YON - FONTENAY-LE-COMTE - NANTES - LUÇON

IV. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les associations, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des associations et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la valorisation et à la dépréciation des créances de votre association. Dans le cadre de nos travaux, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables décrites dans cette note et leur correcte application.

V. VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Association.

VI. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

VII. RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à La Roche-sur-Yon
le 24 février 2021
Le Commissaire aux comptes

Groupe Y – BOISSEAU
CHRISTOPHE POISSONNET



VAL de SEVRE FORMATION

Exercice clos le 31 juillet 2020

Rapport du Commissaire aux
comptes sur les comptes
annuels

COMPTES ANNUELS

BILAN ACTIF AU 31/07/2020

Intitulés	Brut	Amortis. Provisions	Net	Exercice N-1
Frais d'établissement				
Concessions et droits similaires	21 470,17	11 190,43	10 279,74	397,58
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	21 470,17	11 190,43	10 279,74	397,58
Terrains	0,00	0,00		
Constructions	0,00	0,00		
Instal. tech. mat. et outill. pédag.	60 620,69	53 658,58	6 962,11	8 286,06
Autres immobilisations corporelles	170 143,31	154 370,13	15 773,18	17 163,46
Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00		
Acompte/commande d'immobilisation	0,00	0,00		4 000,00
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	230 764,00	208 028,71	22 735,29	29 449,52
Parts sociales et titres			0,00	
Autres titres immobilisés	275,92	0,00	275,92	275,92
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	275,92	0,00	275,92	275,92
ACTIF IMMOBILISE	252 510,09	219 219,14	33 290,95	30 123,02
Matières premières et autres approv,	1 140,36		1 140,36	2 225,07
Autres				
STOCKS ET EN COURS	1 140,36	0,00	1 140,36	2 225,07
Clients	16 481,57	0,00	16 481,57	51 156,79
Autres créances	94 540,04		94 540,04	10 424,90
CREANCES	111 021,61	0,00	111 021,61	61 581,69
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENTS			0,00	
Banques et Chèques postaux	181 349,08		181 349,08	16 783,14
Caisse	0,00			
DISPONIBILITES	181 349,08	0,00	181 349,08	16 783,14
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	8 468,26		8 468,26	12 047,43
ACTIF CIRCULANT	301 979,31	0,00	301 979,31	92 637,33
Charges à répartir				
Autres régularisations				
TOTAL ACTIF	554 489,40	219 219,14	335 270,26	122 760,35

LE COMPTE DE RESULTAT 2019/2020

du 1er août 2019 au 31 juillet 2020

Libellé	TOTAUX 2019/2020	<i>Exercice N-1</i>
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens)		
Production vendue (services)	762 771,04	422 791,33
Produits activités annexes	4 739,40	7 490,96
Montant net du chiffre d'affaires	767 510,44	430 282,29
Production stockée		
Production immobilisée		
Subvention d'exploitation	10 000,00	
Reprises sur provisions, transfert de charges	21 218,41	9 550,94
Autres produits	28,92	4,92
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	798 757,77	439 838,15
Achats de marchandises		
Variation de stocks marchandises		
Achats matières premières approvisionnements	6 655,64	5 016,24
Variation de stocks matières premières	1 084,71	259,65
Autres achats	30 024,90	20 007,44
Charges externes	226 908,43	226 758,18
Impôts, taxes, versements assimilés	24 151,37	8 258,69
Salaires et traitements	266 648,74	230 579,87
Charges sociales sur salaires	92 135,85	86 152,78
Autres charges sociales		
Dotations aux amortissements sur immobilisations	9 485,62	14 712,95
Dotations aux provisions sur immobilisations		
Dotations aux provisions sur actif circulant		
Dotations aux provisions pour risques et charges		
Autres charges	5 255,56	105,27
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	662 350,82	591 851,07
RESULTAT D'EXPLOITATION	136 406,95	-152 012,92

**LE COMPTE DE RESULTAT 2019/2020
du 1er août 2019 au 31 juillet 2020**

Libellé	TOTAUX 2019/2020	Exercice N-1
Produits financiers, participations		
Produits des autres immobilisations financières		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprise provisions et transfert de charges		
Différences positives de changes		
Produits sur cession de valeurs mobilières de placement	0,00	53,12
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	0,00	53,12
Dotations amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	101,08	113,68
Différence négative de changes		
Charges sur cession de valeurs mobilières de placement		
TOTAL CHARGES FINANCIERES	101,08	113,68
RESULTAT FINANCIER	-101,08	-60,56
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	136 305,87	-152 073,48
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	2 508,27	4 550,00
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprise sur provisions et transferts de charges		
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 508,27	4 550,00
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	7 880,68	9 077,89
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements et provisions		
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	7 880,68	9 077,89
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-5 372,41	-4 527,89
Participations des salariés		
Impôts sur les bénéfices	0,00	
TOTAL DES PRODUITS	801 266,04	444 441,27
TOTAL DES CHARGES	670 332,58	601 042,64
BENEFICE OU PERTE	130 933,46	-156 601,37

ANNEXE

Total du bilan avant répartition : 335 270,26 € **Résultat :** 130 933,46 €

Les notes indiquées ci-après, font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le par le Conseil d'Administration.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été établis en respectant les règles comptables édictées par le règlement ANC 2014-03.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Immobilisations corporelles : elles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.
- Amortissements : ils sont calculés suivant le mode linéaire et en fonction de la durée de vie prévue.
- Stocks : ils sont évalués suivant la méthode premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques, le dernier prix d'achat connu a été retenu sauf écart significatif.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2 - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Engagements donnés : Néant

Dettes garanties par des sûretés réelles : Néant

Faits significatifs : Néant

Autres informations significatives

Compte tenu de la situation financière, l'association bénéficie du soutien financier de la Fédération Départementale des Maisons Familiales Rurales de Vendée qui s'est traduit au cours de l'exercice par une avance de trésorerie pour un montant de 60 000 €, non remboursée par l'association à la clôture.

Engagements financiers

Engagements en matière d'IDR : 7 418,40 €

ANNEXE

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Actif immobilisé : les mouvements de l'exercice sont détaillés sur l'annexe n°1

Etat des créances : cf tableau joint (*annexe n°3*)

Etat des provisions clients : les mouvements de l'exercice sont détaillés sur l'annexe n°2

Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan : 29 700,00 €

- MF St Michel Mont Mercure prime lot 60	:	7 200,00 €
- Conseil Régional prime lot 28	:	17 400,00 €
- OCAPIAT formations personnel	:	5 100,00 €

Charges constatées d'avance : 8 468,26 €

- Charges d'exploitation	:	8 468,26 €
--------------------------	---	------------

ANNEXE

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Subventions d'équipement

Compte tenu des contraintes économiques liées à l'activité de formation et bien qu'un engagement à terme des financeurs ne puisse être obtenu sur le renouvellement des subventions, celles-ci sont considérées comme affectées à des biens non renouvelables par l'association. En conséquence, une reprise au compte de résultat est effectuée au rythme de l'amortissement du bien.

Etat des dettes : cf tableau joint (*annexe n°3*)

Charges à payer incluses dans les postes du bilan : 31 953,47 €

- Emprunts et dettes auprès des Ets de Crédit	:	2,10 €
- Dettes fournisseurs et comptes rattachés	:	17 721,08 €
- Dettes sociales	:	11 606,73 €
- Dettes fiscales	:	2 623,56 €

Produits constatés d'avance : 0,00 €

ETAT DES IMMOBILISATIONS AU 31 JUILLET 2020

N° Cpte	Libellés	Valeur brute début d'exercice	Acquisitions	Virement de poste à poste	Diminutions	Valeur brute fin d'exercice
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
201	Frais d'établissement	0,00				0,00
205	Conces. et droits similaires	10 168,57	11 301,60			21 470,17
	TOTAL I	10 168,57	11 301,60	0,00	0,00	21 470,17
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
211	Terrains	0,00				0,00
212	Aménagement terrain	0,00				0,00
2131	Constructions (terrains propres)	0,00				0,00
2135	Installation, aménagements constructions	0,00				0,00
214	Constructions (terrains d'autrui)	0,00				0,00
2151	Instal. techn. mat. et outil. pédag.	59 483,29	1 137,40			60 620,69
2181	Instal., aménag.const. (terrain d'autrui)	31 542,78				31 542,78
2182	Matériel de transport	0,00				0,00
2183	Matériel de bureau, informatique	102 599,70	2 194,80			104 794,50
21841	Mobilier d'enseignement	22 605,92	2 019,75			24 625,67
21842	Mobilier d'internat	2 392,47				2 392,47
21843	Mobilier de bureau	0,00				0,00
2187	Matériel et outillage internat	0,00				0,00
2188	Matériel de la propriété	0,00				0,00
21881	Matériel et outillage d'animation	6 787,89				6 787,89
231	Immobilisations en cours	0,00				0,00
237	Acompte/commande d'immobilisation	4 000,00			4 000,00	0,00
	TOTAL II	229 412,05	5 351,95	0,00	4 000,00	230 764,00
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
267	Titres de participation	0,00				0,00
272	Autres titres immobilisés	15,24				15,24
274	Prêts et autres créances	0,00				0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	260,68				260,68
	TOTAL III	275,92	0,00	0,00	0,00	275,92
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	239 856,54	16 653,55	0,00	4 000,00	252 510,09

ETAT DES AMORTISSEMENTS AU 31 JUILLET 2020

N° Cpte	Immobilisations amortissables	Amortis. début d'exercice	Dotation	Virement de poste à poste	Diminutions	Amortis. fin d'exercice
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
201	Frais d'établissement	0,00				0,00
205	Conces. et droits similaires	9 770,99	1 419,44			11 190,43
	TOTAL I	9 770,99	1 419,44		0,00	11 190,43
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
212	Aménagement terrain	0,00				0,00
2131	Constructions (terrains propres)	0,00				0,00
2135	Installation, aménagements constructions	0,00				0,00
214	Constructions (terrains d'autrui)					
2151	Instal. tech. mat. et outil. pédag.	51 197,23	2 461,35			53 658,58
2181	Instal., aménag.const. (terrain d'autrui)	15 988,83	3 614,03			19 602,86
2182	Matériel de transport	0,00				0,00
2183	Matériel de bureau, informatique	101 232,01	1 601,33			102 833,34
21841	Mobilier d'enseignement	22 605,92	150,65			22 756,57
21842	Mobilier d'internat	2 392,46				2 392,46
21843	Mobilier de bureau	0,00				0,00
2187	Matériel et outillage internat	0,00				0,00
2188	Matériel de la propriété	0,00				0,00
21881	Matériel et outillage d'animation	6 546,08	238,82			6 784,90
		0,00				0,00
	TOTAL II	199 962,53	8 066,18	0,00	0,00	208 028,71
	TOTAL GENERAL (I + II)	209 733,52	9 485,62	0,00	0,00	219 219,14

ETAT DES PROVISIONS AU 31 JUILLET 2020

N° Cpte	Nature des provisions	Montant début d'exercice	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice	Montant fin d'exercice
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
151	Provisions pour risques				0,00
1572	Provisions grosses réparations				0,00
					0,00
	TOTAL I	0,00	0,00	0,00	0,00
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS				
297	Immobilisations financières				0,00
					0,00
	TOTAL II	0,00	0,00	0,00	0,00
	PROVISIONS POUR DEPRECIATIONS				
491	Dépréciation de comptes d'usagers	4 799,92	0,00	4 799,92	0,00
1572	Dépréciation de comptes de débiteurs divers				
					0,00
	TOTAL III	4 799,92	0,00	4 799,92	0,00
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	4 799,92	0,00	4 799,92	0,00

ETAT ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES
AU 31 JUILLET 2020

Créances	A = B + C		Echéance + d'1 an	Echéance - d'1 an	B		Echéance - de 5 ans	Echéance + de 5 ans
	Montant	0,00			0,00	Montant		
ACTIF IMMOBILISE								
Prêt (1)	0,00						7 156,03	0,00
- FDMFR	0,00						0,00	0,00
	0,00						0,00	0,00
	0,00						0,00	0,00
	0,00						2,10	0,00
	0,00						0,00	0,00
TOTAL I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 158,13	0,00
ACTIF CIRCULANT								
41 Clients	16481,57			16 481,57			70 163,36	
.....	0,00						9 853,44	
44 Etat	5100,00			5 100,00			29 754,46	
45 Associés	63 358,50			63 358,50			3 321,17	
46 Débiteurs divers	26 081,54			26 081,54			84 670,03	
481 Charges à répartir	0,00						1 558,21	
TOTAL II	111 021,61	111 021,61	0,00	111 021,61	0,00	0,00	199 320,67	0,00
486 Charges constatées d'avance	8 468,26			8 468,26			0,00	
TOTAL III	8 468,26	8 468,26	0,00	8 468,26	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (I+II+III)	119 489,87	119 489,87	0,00	119 489,87	0,00	0,00	206 478,80	0,00
Dettes								
EMPRUNTS (2)								
- Crédit Agricole								
-								
-								
- Intérêts courus								
TOTAL I	7 158,13	7 158,13	0,00	0,00	0,00	0,00	7 158,13	0,00
AUTRES DETTES								
40 Fournisseurs								
42 Personnel								
43 Organismes sociaux								
44 Etat								
45 Associés								
46 Crédeurs divers								
TOTAL II	199 320,67	199 320,67	0,00	0,00	0,00	0,00	199 320,67	0,00
487 Produits constatés d'avance								
TOTAL III	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (I+II+III)	206 478,80	206 478,80	0,00	206 478,80	0,00	0,00	206 478,80	0,00

(1)

	Montant
Prêts accordés en cours d'exercice	0,00
Prêts remboursés en cours d'exercice	0,00

(2)

	Montant
Emprunts souscrits en cours d'exercice	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	7 755,22



GROUPE Y - BOISSEAU

52 rue Jacques-Yves-Cousteau
BP 409
85010 LA ROCHE SUR YON Cedex

Tel : 02 51 62 22 01